

**Présentation au Comité spécial sur la  
réforme électorale**

**Le 30 septembre 2016**

**Mark Gerretsen, député**

**Kingston et les Îles**

## **Assemblée générale sur la réforme électorale**

**Date : Le 15 septembre 2016**

**Lieu : Le Memorial Hall, situé dans l'hôtel de ville de Kingston**

**Facilitation : Mark Gerretsen, député de Kingston et les Îles**

Animateur : Jonathan Rose, professeur

Preneur de notes : Steven Patterson

*Autres remarques : environ 90 personnes ont assisté à l'assemblée. Les participants étaient répartis en groupes de 6 à 10 personnes à 12 tables dans le Memorial Hall. L'animateur, le professeur Jonathan Rose, est demeuré à l'avant de la salle et a orienté la discussion à l'aide d'un exposé en format PowerPoint. Le preneur de notes, Steven Patterson, se trouvait également à l'avant de la salle et les notes prises étaient projetées sur un écran que les participants pouvaient consulter. Il y a lieu de souligner qu'aucun effort n'a été ménagé afin que les notes reflètent fidèlement les interventions des participants.*

---

### **INTRODUCTION – MARK GERRETSEN ET JONATHAN ROSE (Ph.D.)**

#### Mark Gerretsen

- Le député Gerretsen a parlé de l'histoire et de l'importance de la réforme du système électoral actuel.
- Il a expliqué que le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que l'élection tenue en 2015 soit la dernière selon le système majoritaire uninominal à un tour.
- Il a présenté l'animateur de l'assemblée générale tenue en soirée, le professeur Jonathan Rose.
- Il a souligné que M. Rose est professeur en études politiques à l'Université Queen's depuis plus de 20 ans et que dans ses recherches, il s'intéresse à la communication politique, à la publicité politique de même qu'à l'exercice de la démocratie délibérative; M. Rose est donc tout à fait à sa place dans ce genre d'assemblée.
- Le député Gerretsen a mis en relief le savoir-faire de M. Rose en matière de réforme électorale, notamment son mandat de directeur des programmes d'éducation pour l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale en Ontario en 2007, et le fait que M. Rose ait comparu devant le Comité parlementaire spécial sur la réforme électorale.

## Le professeur Jonathan Rose

- Il a parcouru l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel était le suivant :
  - *Contexte : Pourquoi nous sommes ici...*
  - Objectifs
  - Discussion fondée sur des principes
  - Accords de dialogue
  - Discussion en table ronde (3 x 20 min.)
  - Synthèse et mot de la fin
- Il propose les mots-clés « Google démocratie du Canada » pour accéder à la consultation en ligne.
- Il a énoncé les trois thèmes sur lesquels le Comité se penchera : le **système électoral**, le vote en ligne, le vote obligatoire.
- La présente assemblée porte sur le système électoral.
- Le professeur Rose a présenté le concept de discussion fondée sur des principes : des idées ou structures sous-jacentes au système électoral. Le Comité, les assemblées de citoyens et les experts en ont fait la recension.
- Voilà l'occasion pour les citoyens (vous) d'exprimer leur (votre) point de vue.
- Il rappelle aux participants de garder en tête les accords de dialogue.

---

## **QUESTION 1 : POURQUOI VOTEZ-VOUS?**

- Le professeur Rose donne aux participants la directive de discuter de cette question pendant environ 15 minutes au sein de leur groupe.
- Il demande aux groupes de désigner chacun un porte-parole qui relatera à l'ensemble des participants la synthèse des discussions de groupe. Il demande tout particulièrement à ce que chaque groupe tente de déterminer les trois raisons principales pour lesquelles on choisit de voter.

Voici la synthèse des raisons données par le représentant de chaque groupe :

<b>Groupe 1</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire connaître son point de vue</li><li>2. Attirer particulièrement l'attention sur les enjeux et s'investir dans le processus ou la collectivité</li><li>3. Sens du devoir et responsabilité en matière de citoyenneté</li></ol>
<b>Groupe 2</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire entendre son point de vue au moyen du résultat</li><li>2. Assumer ma responsabilité</li><li>3. Valeurs représentées au moyen du résultat</li></ol>
<b>Groupe 3</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Responsabilité d'élire des députés qui témoignent de nos valeurs</li><li>2. Le meilleur moyen pour en arriver pacifiquement à des réalisations</li><li>3. Voir à la reddition de comptes et à la légitimité des élus</li></ol>
<b>Groupe 4</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Question de principe pour le parti ou la personne</li><li>2. Stratégie d'exclusion d'une personne ou d'un parti en particulier</li><li>3. Occasion officielle de s'investir dans le processus démocratique</li></ol>
<b>Groupe 5</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Voter pour une personne ou un parti qui témoigne le mieux de nos valeurs</li><li>2. Devoir de voter</li><li>3. Aux yeux des gens, c'est un privilège de se prononcer sur ceux qui les gouvernent</li></ol>
<b>Groupe 6</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Valeurs et convictions à faire connaître</li><li>2. C'est une responsabilité à assumer. Si vous êtes citoyen canadien, c'est à la fois un droit et une responsabilité</li><li>3. Nous vivons en démocratie, plutôt que dans une dictature</li><li>4. Il y a beaucoup à apprendre des expériences vécues à l'étranger</li><li>5. Appuyer un parti</li></ol>
<b>Groupe 7</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir bon espoir que le vote se traduira par un changement positif</li><li>2. Devoir de voter – donne le droit de critiquer</li><li>3. Voter, c'est être conscient des mesures gouvernementales</li></ol>

**Groupe 8**

1. Influencer sur les politiques et faire connaître son point de vue
2. S'identifier à notre collectivité et communiquer de concert avec elle
3. Assumer son devoir et privilège de citoyen

**Groupe 9**

1. Idéaux et idéologie
2. Empêcher quelque chose de se produire, alias la peur
3. Trouver la personne ou le candidat qui convient le mieux aux fonctions de député

**Groupe 10**

1. Candidats stratégiques à long terme
2. Occasion de faire entendre ses préoccupations de façon démocratique
3. Responsabilité de citoyen et accès au Parlement

**Groupe 11**

1. Bénéficier des privilèges et droits démocratiques
2. Contrebalancer le pouvoir des grandes sociétés
3. Manifester un appui à certaines politiques

**Groupe 12**

1. Assumer son privilège de citoyen
2. Améliorer la société
3. Appuyer une personne ou un candidat

*Chaque groupe a relaté ses raisons, après quoi le professeur Rose a demandé aux participants s'il y avait d'autres réflexions à propos de cette question, ou réactions en lien avec les raisons énoncées. Voici la synthèse de ce que les participants ont dit :*

- Être conscient des enjeux politiques.
- Il est important d'en connaître sur les enjeux pour éviter de « se faire embarquer ».
- Le vote motivé par la peur a été mentionné à quatre reprises. Il s'agit d'une situation malheureuse qui ne devrait jamais intervenir dans un mode de scrutin, quel qu'il soit. Il faut voter en fonction de ce que nous voulons, plutôt que de voter contre quelque chose ou de façon stratégique.

- Chez un grand nombre de participants, les raisons pour lesquelles ils votent ne concordent pas avec le résultat.
- Le taux de participation aux élections pose problème. En ce qui touche beaucoup de bonnes raisons pour lesquelles voter, si les électeurs deviennent désabusés, ils s'abstiendront de le faire.
- Les raisons se rapportent à ce qu'on « veut » plutôt qu'à ce qu'on « aimerait »; p. ex. on veut des personnes qui partagent nos valeurs, etc.
- Voter constitue-t-il un droit, un devoir, ou une responsabilité? Toutes ces réponses?
- Forte influence exercée par le mode de scrutin présidentiel des États-Unis. Là-bas, les électeurs votent pour une personne. Au Canada, les électeurs votent pour un représentant local. Il y a contradiction.
- Parfois, les électeurs aiment le candidat, sans pour autant aimer son parti; p. ex. le projet de loi C-246 en lien avec les droits des animaux.
- Différence entre le représentant local et la position du gouvernement (p. ex. le projet de loi C-246).
- Réponses semblables : on veut faire entendre son point de vue, exercer une influence.
- Les personnes dans la salle apportent une participation citoyenne, mais est-ce à dire que ceux qui n'ont pas voté (35 à 40 %) sont citoyens canadiens dans une moindre mesure?
- Est-ce un droit ou une responsabilité? Dans certains pays, le vote des personnes n'a pas donné de bons résultats.
- Si vous votez, votre voix est-elle prise en compte? Cet élément est apparu relativement à l'enjeu du décompte des étudiants dans le cadre d'élections municipales.
- Notre société est responsable de l'ensemble des citoyens.
- Pourquoi faut-il être étiqueté « rouge », « bleu », « vert » ou « orange »? Ce point est préoccupant.

- Les gens ont des réflexions et des idées; pourquoi faut-il les diviser en partis?
- Nous devrions voter à propos d'enjeux, plutôt que de partis.

### Le professeur Rose

- Les partis politiques fournissent un raccourci permettant de comprendre les enjeux. Le citoyen moyen a trop à faire pour comprendre chaque enjeu. Toutes les démocraties comportent des partis politiques.
  - Le gouvernement examine le mode de scrutin, plutôt que des votes en particulier.
  - Le gouvernement se demande si les règles qui débouchent sur le total des voix exprimées suffisent.
- 

## **QUESTION 2 : QUELS SONT LES TROIS PRINCIPES QUI, SELON VOUS, IMPORTENT LE PLUS DANS UN MODE DE SCRUTIN?**

- Le professeur Rose a présenté la deuxième question. Afin d'y répondre, les groupes devaient répertorier les trois principes qui, selon eux, importent le plus dans un mode de scrutin.
- L'exposé en format PowerPoint comportait un tableau où 13 principes différents étaient répertoriés. Il y avait les 5 principes déterminés par le Comité, ainsi que 8 principes utilisés dans d'autres assemblées citoyennes provinciales.
- Le professeur Rose a passé en revue chacun des principes, puis il a expliqué ce qu'ils peuvent signifier dans le contexte d'un mode de scrutin.
- Les groupes devaient choisir les 3 principes qu'ils privilégient à partir de cette liste, ou formuler leurs propres principes. Chaque groupe a reçu une carte aide-mémoire jaune pour y inscrire ses 3 choix.

Voici le tableau présenté aux participants :

<b>Principes sous-jacents à un mode de scrutin</b>	
Efficacité et légitimité	Représentation équitable
Mobilisation	Choix des électeurs
Accessibilité et inclusion	Partis efficaces
Intégrité	Gouvernement stable et efficace
Représentation locale	Parlement efficace
Simplicité et aspect pratique	Plus grande participation des électeurs
Responsabilisation	<i>Quelles sont vos idées?</i>

*Avant d’amorcer la discussion en table ronde sur cette question, plusieurs participants ont formulé les points suivants :*

- Les gens ont besoin de recevoir une formation sur les modèles; or, la discussion est fortement axée sur la philosophie et s’apparente davantage à un cours donné à l’université.
- Le gouvernement s’est engagé à modifier le mode de scrutin. Les gens ont besoin de recevoir une formation à propos des différents modèles.

#### Le professeur Rose

- La discussion fondée sur des principes s’apparente à l’achat d’une voiture : il faut d’abord décider des critères de recherche (p. ex. le prix), pour ensuite rechercher une voiture qui correspond à ces critères.

#### Le député Gerretsen

- Il a réitéré l’importance de prêter attention aux valeurs.



- Il a fait remarquer que tout le monde ne manifeste pas forcément une compréhension poussée des différents modes de scrutin, de sorte qu'il est important de commencer par une discussion sur les valeurs.

*Un participant a affirmé ce qui suit avant la tenue des discussions de groupe au sujet de la question 2 :*

- Quelle est la légitimité de ce que nous décidons? J'estime que nous devrions tenir un référendum.

---

## **QUESTION 2 : PARTIE 2**

*À la suite d'une discussion d'environ 20 minutes, Mark Gerretsen, le professeur Rose et d'autres membres du personnel du bureau du député Gerretsen ont recueilli les cartes sur lesquelles les groupes ont noté les principes les plus importants à leurs yeux. Les données ont été saisies dans le tableau ci-dessous. Une fois cet exercice mené à bien, le tableau a été projeté à l'écran et les participants étaient en mesure de le consulter. Le professeur Rose a rapidement établi la synthèse des résultats, puis il a demandé aux participants de donner leur rétroaction. Si cette rétroaction se rapportait à un principe en particulier, elle était consignée dans la colonne 3. S'il s'agissait d'une rétroaction à caractère général, elle était notée ci-dessous.*

### Niveau d'appui aux divers principes de la réforme électorale

<b><u>Principe</u></b>	<b><u>Appui</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
Représentation équitable	***** (12)	— Pas étonnant. Malaise à propos de l'équité du système majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Promesse politique épineuse.
Responsabilisation	***** (8)	
Représentation locale	***** (6)	
Accessibilité et inclusion	***** (5)	
Intégrité	**** (4)	
Efficacité et légitimité	*** (3)	
Gouvernement stable et efficace	** (2)	

Mobilisation	* (1)	— Voilà la conséquence d'un bon système électoral; il ne s'agit pas d'un but, mais d'un acquis.
		- Étonné que l'appui ne soit pas plus élevé. Il faut tenir compte de l'âge de voter. Était populaire durant le référendum tenu en Écosse. Dans un système majoritaire uninominal à un tour, nous devons veiller à la mobilisation de l'électorat et à l'augmentation des discussions.
Choix des électeurs	* (1)	
<u>Ajouté par un participant</u> : Transparence	* (1)	
<u>Ajouté par des participants</u> : Un système où chaque vote et chaque idée compte	* (1)	— Se rapporte à l'idée de consensus. — Ce principe n'est pas saisi. Essentiel à la modification de notre fonctionnement. — Solutions parallèles plutôt qu'absolues. Chaque vote compte.
<u>Ajouté par des participants</u> : Établissement d'un consensus	* (1)	— Discuter des enjeux pour trouver une solution, plutôt que de tout simplement prendre parti.
Simplicité et aspect pratique	0	
Partis efficaces	0	
Parlement efficace	0	
Plus grande participation des électeurs	0	

*Remarque : La colonne deux révèle la fréquence d'appui au principe en question. Chaque astérisque correspond à une sélection (c.-à-d. le groupe a inclus ce principe dans sa carte aide-mémoire).*

## **AUTRES COMMENTAIRES EN RÉPONSE AUX RÉSULTATS ET RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR L'ASSEMBLÉE :**

- Certains principes peuvent découler d'autres principes. Il y a là matière à interprétation.
- Les trois principes les plus importants s'apparentent à un système majoritaire à représentation proportionnelle.
- Les votes soumis à la discipline de parti au Parlement posent problème. Ils suscitent des préoccupations selon lesquelles ils sont alimentés par le parti, ce qui crée une rupture entre les points de vue à l'échelle locale et ceux des députés.
- On fait allusion à la réforme électorale défendue par le député Michael Chong.
- Il importe que les députés locaux « nous » représentent. Les députés devraient avoir un vote égal. Le premier ministre ne devrait pas être trop puissant.
- On sent que la représentation proportionnelle suscite des opinions tranchées chez la plupart des gens. Il est entendu que le gouvernement précédent s'est engagé à mettre fin aux élections où « le vainqueur rafle tout ».
- On sent que la préférence alternée risque d'empirer la démocratie.
- Il ne s'agit pas simplement de répertorier des lieux communs; il faut tenir une discussion sur le mode de scrutin des prochaines élections. Celui-ci peut découler des principes, mais j'estime qu'il convient de l'ouvrir à la discussion sur des modes de scrutin et à la représentation de recommandations.
- J'aime le système majoritaire uninominal à un tour. Il fonctionne. Les gens qui ont voté pour le gouvernement sont satisfaits, ceux qui ont voté pour les députés sont satisfaits. Il s'agit d'un système que nous connaissons bien.
- Les professionnels de la politique concevront différents modes de scrutin pour déjouer le système.
- Valeur commune : devrions-nous confier au gouvernement la tâche de promouvoir ce mode de scrutin à titre de remplacement? Un référendum?
- Le processus a quelque chose d'étonnant. Il est réjouissant de savoir que nous concevons notre propre modèle, lequel différera de celui des autres pays.
- La promesse d'une réforme électorale ne signifie pas la recherche d'un système tout nouveau. Le premier ministre a promis une réforme. Si cela veut dire qu'on peut modifier le système majoritaire uninominal à un tour, c'est possible. Le processus m'a plu et poussé à songer à l'envers de la médaille.

- Je crains que les nouveaux PM éprouvent de la difficulté à modifier le système, parce qu'ils ont été élus au moyen de celui-ci.
- Le concept de gouvernement majoritaire correspond au « sommet de la réussite »... il sera difficile de s'en éloigner.
- Référendum : comment réussir la réforme électorale? En Nouvelle-Zélande, le système était le même que le nôtre; avant de tenir un référendum, ils ont d'abord fait l'essai du nouveau système. Le référendum ne devrait faire l'objet d'aucun plafond de dépenses.
- Un référendum constituerait un manquement à une promesse électorale. On nous a fait la promesse selon laquelle il s'agirait de la dernière élection dans un système majoritaire uninominal à un tour. La raison pour laquelle le référendum provincial a été perdu, c'est parce que la proposition était boiteuse et prêtait essentiellement à confusion. J'ai hâte d'avoir une véritable représentation.
- Choix : selon ce que j'en comprends, dans le programme électorale le plus récent, il est indiqué que le système majoritaire uninominal à un tour sera chose du passé et qu'il s'agira de choisir la préférence alternée, la représentation proportionnelle, ou les deux. J'espère que ce choix sera encore offert.
- Préférence alternée – Un autre système où le vainqueur rafle tout.
- Nous pouvons avoir la préférence alternée ET le système proportionnel. Le beurre et l'argent du beurre.
- Nouvelle-Zélande. J'ai vécu une expérience électorale en Norvège. Je presse le Comité d'examiner les systèmes électoraux des autres démocraties pour constater leurs réussites et difficultés. Il convient d'en examiner le fonctionnement.
- Échéancier : l'échéancier artificiel a quelque chose de troublant. Y a-t-il moyen de consacrer davantage de temps à cette question? Rien ne sert d'imposer artificiellement un échéancier serré.
- Référendums : il y en a eu trois au Canada : la prohibition, la conscription, les questions constitutionnelles. Nous pouvons seulement avoir des référendums sur les enjeux constitutionnels... Le référendum dans ce cas-ci n'est pas indiqué.

### Le professeur Rose

- Importance des exemples concrets.
- La discussion sur les systèmes le rend nerveux.

- Prenez le système de la représentation proportionnelle en Turquie où les Kurdes ne sont pas pris en compte. Est-ce bien ce que nous voulons?
- Le système de la représentation proportionnelle risque-t-il de dévaluer le vote des francophones?
- En Irlande, le scrutin est à vote unique transférable. Est-ce bien ce que nous voulons?
- Le mode de fonctionnement de ces systèmes varie beaucoup d'un pays à l'autre.
- Site Web Samara – guide des différents modes de scrutin.
- Donner au gouvernement des conseils factuels. J'espère que le gouvernement prend au sérieux les opinions des Canadiens.

*Le professeur Rose a remercié les participants de leur présence, après quoi l'assemblée générale a pris fin. Les participants ont reçu un formulaire de rétroaction à remplir avant de quitter. Les données recueillies sont compilées ci-dessous.*

# Formulaire de rétroaction sur la réforme électorale

## Synthèse des données recueillies

Nombre de formulaires recueillis : 12

Remis en personne à l'assemblée : 9

Formulaire reçus par la poste, par courriel ou en mains propres : 3

Répartition selon l'âge : moins de 18 ans : 0 18-35 ans : 3 36-50 ans : 0 51-65 ans : 2 plus de 65 ans : 6 Inconnu : 1

Répartition selon le sexe : Féminin : 6 Masculin : 5 Inconnu : 1

<b>RÉTROACTION DES PARTICIPANTS AUX TROIS QUESTIONS QUALITATIVES</b>
<b>Question 1 : Qu'avez-vous aimé à propos de l'assemblée générale?</b>
L'occasion de m'entretenir avec autrui. L'importance des exemples concrets. La possibilité de réfléchir aux principes souhaités.
Trop de lieux communs qui vont de soi : (représentation équitable, intégrité), pas assez au sujet des systèmes.
Bonne participation, l'assemblée a été bien organisée et animée (?)
Discussion très variée.
Le concept ouvert de l'assemblée générale m'a plu : tout le monde pouvait participer.
Son organisation.
Peu de choses.
Elle m'a permis de réfléchir plus sérieusement à cet enjeu topique (?) important.
La tenue d'une assemblée générale a permis de conscientiser la population à ce thème très important. Tous les participants (à savoir le public qui y a assisté, les organisateurs, notre député Mark Gerretsen et le professeur Jonathan Rose) devaient prêter attention aux différentes facettes des enjeux se rapportant à la réforme électorale, et s'ouvrir aux points de vue formulés par d'autres personnes. Tous ont eu l'occasion de discuter des enjeux (présentés par le professeur Rose) en petits groupes et, dans certains cas, les gens ont pu communiquer leurs idées à l'ensemble de l'assemblée. Le professeur Rose a qualifié l'assemblée d'« événement participatif ». L'obtention sur-le-champ de la rétroaction des participants affichée à l'écran s'est révélé un moyen efficace de retenir l'attention de la foule (du moins pendant un certain temps) et de structurer la conversation.
Son déroulement.
La participation d'un si grand nombre de citoyens préoccupés aux vues semblables. L'occasion de s'exprimer.

## **Question 2 : Quels éléments pourrions-nous améliorer?**

Donner davantage d'information sur les options et le processus de sélection.

Le système audio.

Peut-être trouver un endroit où l'acoustique est meilleure?

Une discussion plus franche sur les choix politiques.

Discuter davantage de la réforme électorale.

Le système audio, dont le rendement était très médiocre.

Selon moi, on doit recenser (?) en quelque sorte le problème posé par le système majoritaire uninominal à un tour après tout.

Parce que les organisateurs étaient réticents à l'idée de lancer des conversations approfondies sur certains modes de scrutin (et, de ce fait, d'entrer dans des détails fastidieux), on a plutôt décidé de discuter de questions ou d'aspects généraux se rapportant aux modes de scrutin, comme : *pourquoi votons-nous?/privilégier les valeurs d'importance que le mode de scrutin choisi doit refléter*. S'il est important que les citoyens comprennent la mesure dans laquelle le mode de scrutin choisi doit refléter les valeurs d'importance, il importe tout autant que les citoyens discutent – faute de discuter de mode de scrutin particulier — au moins des deux grandes **familles** des modes de scrutin, ainsi que des caractéristiques générales propres à chacune. Cela n'a rien de compliqué. Nombreux sont ceux qui ont déjà pris le temps d'en apprendre non seulement sur les familles des modes de scrutin, mais sur les modes de scrutin particuliers de chaque famille. Les autres sont (à tout le moins) bien au courant de la différence entre les modes de scrutin où le vainqueur rafle tout et ceux qui se rapportent à la famille de la représentation proportionnelle. Il importe que le gouvernement, et que ceux qui représentent le gouvernement dans le cadre d'une assemblée générale, reconnaissent le fait qu'une grande partie de la population manifeste une bonne compréhension de base des différences entre les familles des modes de scrutin. Il faudrait donner aux gens l'occasion d'expliquer pourquoi ils estiment, par exemple, qu'il est nécessaire de mettre en place la représentation proportionnelle au Canada. Donc, plutôt que de passer presque toutes les deux heures de l'assemblée au classement des valeurs d'importance, etc., il aurait été plus opportun de passer à la prochaine étape du processus. Il s'agissait supposément d'un processus consultatif. Or, les gens étaient frustrés parce qu'ils ne pouvaient pas communiquer leur point de vue sur des enjeux cruciaux, ce qui aurait pu être fait avec civisme. On aurait pu mettre en place des règles de participation pour garantir l'équité et la bonne conduite des participants. Il est fondamental de discuter *en quoi* les principes ou valeurs se rapportent à une famille de mode de scrutin. Le processus suivi durant une assemblée générale doit différer de celui observé au cours d'une assemblée citoyenne. Dans une assemblée générale, il s'agit davantage de consulter que d'instruire. Une assemblée citoyenne se déroule sur plusieurs mois, de sorte qu'elle comporte également un volet éducatif marqué. L'assemblée générale était dépourvue des consultations importantes. Nous devons faire face aux enjeux clés, aux points controversés, mais — une fois de plus — de façon respectueuse. Vers la fin de l'assemblée, certains ont tenté de faire valoir leur point de vue quant aux éléments cruciaux de la réforme électorale, notamment les promesses gouvernementales, la nécessité de mettre en lien les valeurs avec certains modes de scrutin, et les référendums. Au début de l'assemblée générale, nous avons apprécié l'examen fait par M. Gerretsen quant au processus mis en place. Il aurait été également utile de rappeler aux gens les promesses faites par le gouvernement durant la campagne électorale. (Ces promesses constituent le point de départ de l'ensemble du processus) : – faire en sorte que chaque vote compte.

— adopter un mode de scrutin pour le Canada après prise en compte « [...] du scrutin préférentiel ou d'un mode de scrutin fondé sur la représentation proportionnelle ». Nous avons également apprécié le message du professeur Rose quant au type de mobilisation requis. Le professeur Rose a dirigé la discussion avec brio, et il a apporté des renseignements importants et pertinents.

Suggestion :

Après la discussion d'une demi-heure sur les valeurs importantes que le mode de scrutin doit refléter, on aurait pu donner la parole à deux conférenciers, chacun prononçant une allocution



(ou donnant un exposé en format PowerPoint) d'environ 15 minutes :
1. Vote alternatif (scrutin préférentiel dans une circonscription uninominale) 2. Représentation proportionnelle Une discussion aurait pu suivre ces deux allocutions.
On aurait dû avoir un animateur dans chaque groupe – en effet, plusieurs personnes dans notre groupe ne voulaient, ni ne pouvaient, travailler à l'établissement d'un consensus, ce qui s'est révélé frustrant + certains d'entre nous n'ont pu exprimer leur point de vue. Il existe de meilleurs moyens par lesquels établir un consensus et des stratégies qui auraient pu rassembler le groupe au complet. Les Affaires interculturelles proposent une formation en ce sens – je m'en serais remis à une formation appelée méthode d'animation. Les personnes devaient débattre des diverses méthodes de réforme électorale – on aurait dû présenter davantage de renseignements sur les buts de l'assemblée générale.
Il s'est révélé frustrant de s'en tenir à des principes généraux. Le groupe 2 – le nôtre – souhaitait avoir l'occasion de voter sur des mécanismes réels – la représentation proportionnelle.
<b>Question 3 : Que reprenez-vous de l'assemblée générale d'aujourd'hui? Avez-vous d'autres éléments de rétroaction à inclure dans nos notes?</b>
Qu'est-ce que cela m'a donné de me présenter ici? Aucun objectif clair. Face au processus, je ne me sens ni davantage renseigné, ni davantage à l'aise.
J'espère que les autres assemblées générales seront davantage efficaces.
Mon groupe a prêté attention au caractère « consultatif (?) » d'un gouvernement, dans lequel les partis en cause collaborent. Cela pourrait être l'un des importants résultats d'un mode de scrutin proportionnel.
Il semble y avoir un appui marqué en faveur de la représentation proportionnelle.
Suffira-t-il de modifier le système électoral, alors que le CPM non élu détient un pouvoir considérable et que la responsabilité ministérielle s'évapore? Dans quelle mesure le système électoral donne du pouvoir au CPM, et en quoi faut-il le modifier pour redonner le pouvoir au Parlement?
Il semble que le Canada ait besoin d'un système fondé sur la représentation de même que la représentation locale. De grâce, ÉVITONS LES RÉFÉRENDUMS!!!
Évitons les référendums.
La représentation équitable constitue l'élément clé. Il est possible de composer avec les autres valeurs et principes dans un contexte de règles et de règlements détaillés.
Il est réjouissant de savoir que le gouvernement a un sondage en ligne pour permettre aux Canadiens de communiquer leurs points de vue. Il est également réjouissant de savoir que le Comité ERRE a écouté le témoignage de nombreux témoins bien renseignés. Les citoyens ont l'occasion de donner une rétroaction au Comité ERRE. Malgré tout, un manque de transparence subsiste. On perçoit une réticence à traiter les enjeux décrits ci-dessus. Au cours des prochains jours, mon mari et moi enverrons une lettre à M. Trudeau et nous en ferons part à M. Gerretsen, au professeur Rose, et à de nombreux autres intervenants.

J'appuie la représentation proportionnelle – la négociation, l'établissement d'un consensus + le compromis sont des valeurs canadiennes, et nous aurions ainsi un gouvernement plus fort qui serait tenu de prendre en considération la volonté du peuple; le système en vigueur dans les pays scandinaves constitue un exemple à ce chapitre.

Le processus m'échappe – je n'aurai pas un mot à dire sur la décision prise. Je crains que le Comité n'adopte l'option la plus rapide – la préférence alternée – qui ne constitue pas une amélioration comparativement au SMUT.